

Pourquoi ces quatre personnes se sont-elles réunies? Ce n'était pas pour protéger le pays, ni pour améliorer l'administration de la justice; c'était plutôt pour décider que le moment était venu où il était politiquement avantageux de rendre cette affaire publique. On n'en aurait jamais entendu parler et nos descendants n'en auraient rien su si un examen des dossiers ne l'avait révélé.

Alors que le commissaire de la Gendarmerie royale racontait son histoire à l'enquête, on lui a demandé si ces renseignements sur l'affaire Munsinger avaient été communiqués à M. Chevrier alors qu'il était ministre de la Justice, et il a répondu non. La même question lui a été posée au sujet du président actuel du Conseil privé et le commissaire a déclaré que les renseignements avaient été communiqués à celui-ci le 1^{er} décembre 1964.

Toujours au dire du commissaire, c'est le même jour que le commissaire adjoint, M. Kelly, a été chargé, sur les instructions du premier ministre, de discuter de cette affaire avec le président du Conseil privé. On commence à voir comment les choses se sont passées. J'aimerais lire ce qui s'est vraiment passé d'après les journaux. (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: C'est cela qui a été publié dans les journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre dit-il que ce que les journaux ont publié n'est pas pertinent? Ces nouvelles n'ont pas trait à une audience secrète mais publique. Si on avait réussi à tenir l'enquête à huis clos, rien n'aurait transpiré. Les Canadiens n'auraient connu que des bribes de cette histoire. Personne ne se trompe au sujet de ses implications politiques. Tous les journaux s'étonnent qu'un homme occupant un haut poste comme celui du premier ministre se soit mis dans une situation aussi odieuse.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si le très honorable représentant voudrait...

Le très hon. M. Diefenbaker: Un instant. Le premier ministre a dit qu'il ne voulait pas être interrompu, et je ne veux pas...

L'hon. M. Pickersgill: J'en appelle au Règlement.

Une voix: Le Règlement n'est pas en cause.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a soulevé la question du Règlement.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est très simple. Le très honorable représentant prétend donner lecture de passages d'un document, et, à mon sens, la Chambre a le droit de connaître la nature de ce document. Le très honorable représentant a dit, je crois, qu'il s'agissait d'une nouvelle qui a paru dans un journal. Nous devrions donc savoir précisément de quel journal il s'agit, pour que les députés puissent l'identifier et s'y reporter pour les fins du présent débat, qui doit se terminer aujourd'hui, à 8 heures 15. J'espère que le très honorable représentant nous fournira le renseignement, car, monsieur l'Orateur, et cela fait partie de mon rappel au Règlement, le très honorable représentant doit pouvoir attester de l'exactitude absolue de la nouvelle, comparée au compte rendu des témoignages. (*Exclamations*) Le très honorable représentant atteste-t-il de l'exactitude de la nouvelle dont il a fait état?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La première question du ministre constitue peut-être un rappel au Règlement mais, à mon avis, sa deuxième question est plutôt une demande de renseignement.

Une voix: Le chef de l'opposition a trouvé une bonne poire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Villeneuve veut parler du rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Le chef de l'opposition s'apprête à lire un rapport de journal qui traite du sujet que nous débattons présentement ou de ce qui s'est produit à l'enquête.

Il n'y a pas tellement longtemps, lorsqu'on a découvert que Gerda Munsinger était bel et bien vivante en Allemagne de l'Ouest, Votre Honneur m'a empêché de lire certains articles de journaux, dont un du *Toronto Star*. Il me semble que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) n'a pas plus de privilège qu'un autre député lorsqu'il s'agit de citer un article de journal.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de lire des extraits de reportages de journaux, et je n'ai jamais entendu dire auparavant que l'usage l'interdit. Assurément, nous avons aujourd'hui une version révisée des événements; le premier ministre a tenté d'expliquer l'innécessaire. Le ministre des Transports m'a demandé de citer mes sources.